

Rapport annuel **2025**



Sommaire

03 Avant-propos

01 Lobbying

- 06 Note de priorités
- 07 Protection des consommateurs
- 08 Transposition de la directive européenne sur le crédit à la consommation
- 09 Statut de sous-agent en matière de crédit à la consommation
- 10 Vente à distance de services financiers
- 11 Loi sur l'information précontractuelle
- 12 Taxe annuelle sur les assurances
- 13 Loi instaurant une taxe sur les plus-values sur les actifs financiers.
- 14 Nouvelle procédure de radiation des plaques d'immatriculation
- 15 Participation à des consultations

02 Concertation

- 20 FSMA
- 23 BNB
- 24 Secteur des assurances
- 25 Secteur bancaire
- 26 Secteur du crédit
- 27 Organes de concertation paritaires
- 28 Commissions paritaires
- 29 Enquête de satisfaction

03 Assistance

- 31 Modèles de document
- 33 Webinaire rapport sectoriel FSMA
- 34 Note règles de responsabilité
- 35 Anti-blanchiment
- 36 Conseils individuels

04 Autres activités

- 38 Congrès
- 40 Collaboration BZB-Fedafin et VDAB
- 41 Formations
- 42 Associations d'agents
- 43 Conférences données aux hautes écoles
- 44 Administration des membres
- 45 Avantages pour les membres
- 46 BZB-Fedafin siège dans le jury
- 47 Communication

05 Qui est BZB-Fedafin ?

- 50 Gestion journalière 2025
- 51 Conseil d'administration 2025
- 52 Représentation
- 54 Évolution du nombre d'intermédiaires
- 56 Membres BZB-Fedafin
- 58 Représentativité BZB-Fedafin
- 59 Contact

Avant-propos



Albert Verlinden
Président de BZB-Fedafin

Au début de chaque nouvelle année, nous aimons revenir sur l'année écoulée. Le rapport annuel rassemble les points les plus importants de l'année écoulée et montre comment nous, avec nos membres et partenaires, avons œuvré pour **assurer une position forte et tournée vers l'avenir** à l'intermédiaire indépendant.

L'année 2025 a été placée sous le signe de **la continuité et du renforcement**. Dans un environnement où la réglementation, la numérisation et l'évolution des attentes des clients se succèdent à un rythme effréné, notre mission fondamentale reste inchangée : défendre les intérêts de nos membres, soutenir le cadre professionnel et mettre en évidence la valeur ajoutée du conseil indépendant. Nous misons sur le dialogue avec les parties prenantes, le partage des connaissances et la formation, ainsi que sur des initiatives qui aident notre secteur à continuer à **travailler de manière qualitative, transparente et orientée vers le client**.

Ce rapport annuel donne un aperçu concis, mais complet, de notre fonctionnement, de nos priorités et de nos engagements. Il constitue également une invitation à continuer à renforcer ensemble la confiance, la professionnalisation et la croissance durable de notre profession.

Bonne lecture !

*Notre mission
fondamentale
reste inchangée:
défendre les
intérêts de nos
membres.*

01 Lobbying



Lobbying

BZB-Fedafin défend les intérêts des agents et courtiers bancaires, d'assurance et de crédit indépendants. Pour cela, elle entre régulièrement en **dialogue avec les responsables politiques**. Ce sont en effet ces derniers qui façonnent et imposent les nombreuses nouvelles règles et obligations. L'association professionnelle essaie ainsi de veiller à ce que les droits et obligations des agents indépendants soient défendus. **Le lobbying figure donc parmi nos tâches essentielles**. De nombreuses réglementations apparaissent au niveau européen, voire international, et doivent ensuite être transposées en droit belge. Nous avons là une tâche importante en tant que lobbyiste.

Le lobbying figure parmi nos tâches essentielles.

En 2025, BZB-Fedafin a continué son travail de lobbying, sans chantiers particuliers. **BZB-Fedafin a notamment mené d'importantes actions de lobbying dans les dossiers suivants :**

- ▶ Note de priorités
- ▶ Protection des consommateurs
- ▶ Transposition de la directive européenne sur le crédit à la consommation
- ▶ Statut de sous-agent en matière de crédit à la consommation
- ▶ Vente à distance de services financiers
- ▶ Loi sur l'information précontractuelle
- ▶ Taxe annuelle sur les assurances
- ▶ Loi instaurant une taxe sur les plus-values sur les actifs financiers
- ▶ Nouvelle procédure de radiation des plaques d'immatriculation
- ▶ Participation à des consultations



01

Note de priorités

En 2025, BZB-Fedafin a examiné en détail l'accord de gouvernement et rédigé une **note de priorités**. Cette note a été utilisée pour faire pression sur les ministres compétents au sujet des points de l'accord de gouvernement sur lesquels BZB-Fedafin avait des réserves, des remarques ou des propositions.

Dans la note de priorités, BZB-Fedafin a également inclus des **recommandations**, qui ont également été transmises au cabinet. Il s'agit notamment de recommandations concernant la loi B2B, le statut de sous-agent dans le domaine du crédit à la consommation, le système uniforme de signatures numériques, les contributions à la FSMA et ainsi de suite.

Dans la note de priorités, BZB-Fedafin a également inclus des recommandations, qui ont également été transmises au cabinet.



01

Protection des consommateurs

En 2025, BZB-Fedafin a mené des actions de lobbying dans le domaine de la protection des consommateurs afin de revenir sur **la surréglementation qui a accompagné la transposition de la directive IDD en droit belge**. À cette fin, BZB-Fedafin a proposé une modification législative dans une note adressée aux ministres compétents.

BZB-Fedafin a proposé une modification législative dans une note adressée aux ministres compétents.



01

Transposition de la directive européenne sur le crédit à la consommation

Dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur le crédit à la consommation en droit belge, BZB-Fedafin a analysé le projet de loi et fait pression pour protéger ses membres.

Nous avons donc transmis au ministre nos remarques concernant l'avant-projet de loi relative au crédit à la consommation, dans lesquelles **nous plaidons surtout pour ne pas recourir au goldplating et dans lesquelles nous rappelons une nouvelle fois notre demande d'accès direct à la CCP pour les intermédiaires de crédit.**

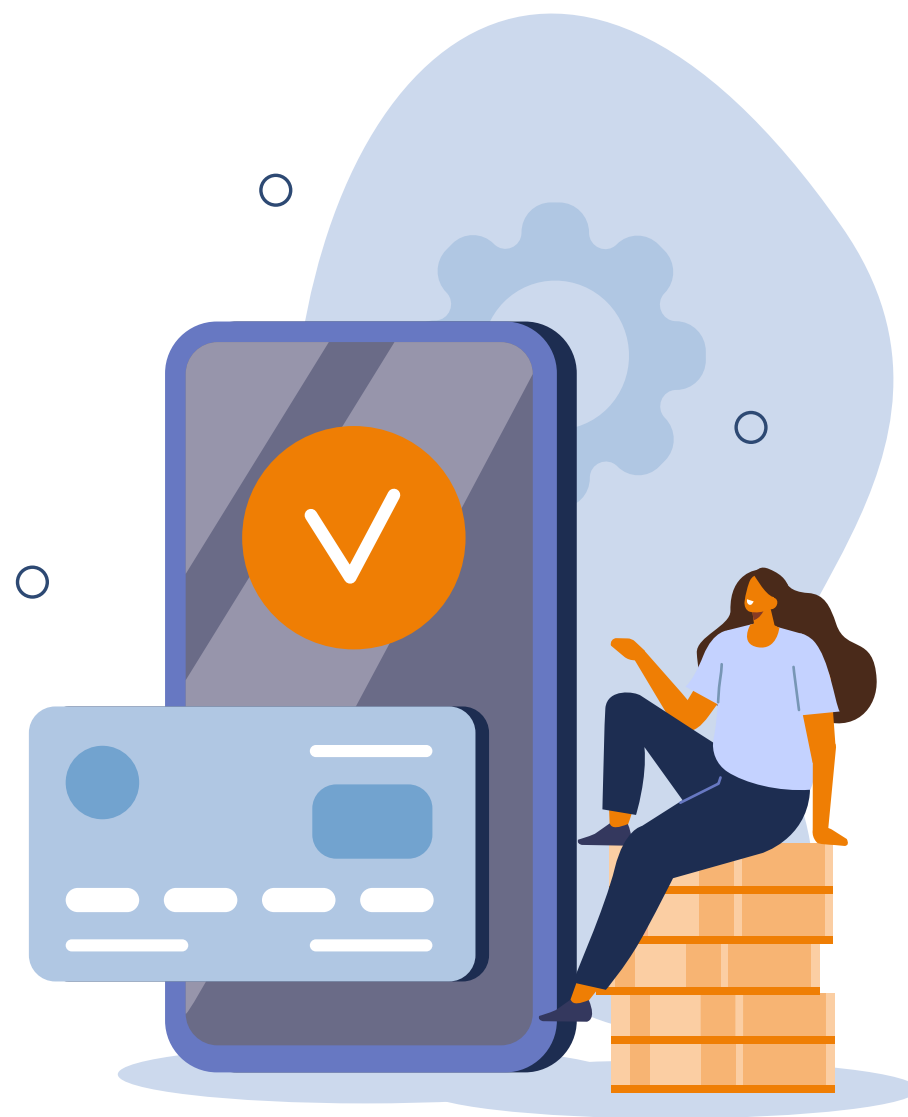


Statut de sous-agent en matière de crédit à la consommation

En 2025, BZB-Fedafin a demandé **l'introduction du statut de sous-agent en matière de crédit à la consommation.**

Ce statut n'existe pas encore, mais il permettrait aux intermédiaires bancaires et d'assurance indépendants d'acquérir facilement l'expérience nécessaire avant de devenir éventuellement agent ou courtier en crédit à la consommation.

Le ministre compétent était invité à notre congrès en 2025, où il s'est engagé à créer ce statut. Des discussions sont en cours à ce sujet.



01

Vente à distance de services financiers

À la demande du ministre, le CSIPME a été invité en 2025 à donner son avis sur **l'avant-projet de loi relatif à la vente à distance de services financiers**. BZB-Fedafin a alors également **formulé son point de vue** sur les options possibles pour la transposition de la directive. Sur la plupart des points, BZB-Fedafin a soutenu les propositions d'amélioration de l'administration.

Entre-temps, le gouvernement belge a décidé de transposer la directive sans recourir aux options. L'avant-projet est actuellement examiné par le Conseil des ministres.



01

Loi sur l'information précontractuelle

Le lobbying de BZB-Fedafin concernant la loi relative à l'information précontractuelle dans le cadre des contrats de coopération commerciale (livre X, titre 2 du CDE) a débuté en 2023. Nous avons demandé **d'inclure les agents bancaires et d'assurance dans le champ d'application des amendements à la législation**. Cela a conduit le ministre de l'Économie et la Commission d'arbitrage (aujourd'hui Commission d'avis des contrats de distribution commerciale) à nous demander notre avis à ce sujet. Nous l'avons donc fait et attendons depuis lors l'avis final. Bien entendu, nous avons continué à suivre cette question en 2025.



01

Taxe annuelle sur les assurances

En 2025, BZB-Fedafin s'est efforcée **d'harmoniser en profondeur la taxe annuelle sur les opérations d'assurance**. Celle-ci doit être facturée par le courtier qui conclut avec le client un contrat de gestion de ses polices et perçoit une rémunération à ce titre (distincte de la commission).

En 2023, des modifications ont été apportées à la loi portant diverses dispositions fiscales, qui ont eu des conséquences pour les membres de BZB-Fedafin, à savoir les intermédiaires d'assurance. Il en résulte un calcul complexe. Afin de défendre les intérêts de ses membres, BZB-Fedafin a rédigé **une note à l'attention du ministre compétent**. BZB-Fedafin surveille désormais les problèmes rencontrés dans la pratique par ses membres.



Loi instaurant une taxe sur les plus-values sur les actifs financiers

En 2025, BZB-Fedafin a pris connaissance de l'avant-projet de loi instaurant une taxe sur les plus-values sur les actifs financiers (la taxe sur les plus-values). BZB-Fedafin a ensuite rédigé **une note contenant quelques remarques et questions concrètes**, qui a été transmise au cabinet. En d'autres termes, nous avons mené un travail de lobbying concret autour de ce thème.

Tout d'abord, BZB-Fedafin a demandé un report structurel de la taxe sur les plus-values. Tous les acteurs de la chaîne, y compris les intermédiaires, doivent disposer de suffisamment de temps pour se préparer à la nouvelle réglementation. Nous avons également demandé que **les assurances épargne et placement soient supprimées du champ d'application** de l'ancien article X9 et que **le texte du point C concernant le calcul de la plus-value des sociétés non cotées en bourse soit élargi**. Par ailleurs, BZB-Fedafin a souligné à plusieurs reprises que les produits d'épargne-pension fiscalement avantageux et la pension complémentaire constituée auprès de l'employeur constituent un complément nécessaire au régime de pension légal. Nous avons donc été très satisfaits que l'épargne-pension fiscalement avantageuse ait été exclue du champ d'application de la loi.



01

Nouvelle procédure de radiation des plaques d'immatriculation

BZB-Fedafin a également défendu les intérêts de ses membres concernant la nouvelle procédure de radiation des plaques d'immatriculation, qui ne peut plus être effectuée via bpost à partir du 1er août 2025.

En effet, la nouvelle procédure est moins accessible, une mesure d'économie qui impose une charge supplémentaire aux courtiers. BZB-Fedafin a donc rédigé **une lettre** à l'attention du ministre de la Mobilité. Concrètement, nous avons **demandé le maintien de la radiation via bpost**. Malheureusement, la réponse du ministre a montré que cela n'était pas possible.



Participation à des consultations

Étant donné que BZB-Fedafin est une organisation professionnelle et fédération sectorielle importante, il est régulièrement fait appel à ses connaissances et à ses conseils, tant au niveau européen que national. En 2025, BZB-Fedafin a été consultée sur les thèmes suivants :

Identification et proposition de mesures en matière de simplification administrative

En 2025, BZB-Fedafin a participé à la consultation relative à la mise en œuvre de l'accord de gouvernement – identification et proposition de mesures en matière de simplification administrative. BZB-Fedafin a été invitée par le ministre compétent à participer à la consultation et a ensuite **transmis au cabinet plusieurs propositions concrètes, précises et directement applicables**.

Par la suite, notre avis à ce sujet a également été sollicité par le CSIPME et l'Unizo. Nous avons également transmis nos propositions de simplification à ces deux parties.

Questionnaire sur les contrats de distribution de la Commission d'avis des contrats de distribution commerciale

En 2025, la Commission d'avis des contrats de distribution commerciale a examiné deux études relatives aux contrats de distribution, dans lesquelles des modifications sont proposées. La Commission d'avis a ensuite envoyé, en collaboration

avec le SPF Économie, un questionnaire aux organisations concernées afin de vérifier si ces propositions étaient jugées pertinentes pour le secteur. **BZB-Fedafin a participé à ce questionnaire et formulé des propositions de modification.**

Projet d'avis concernant l'évaluation de la loi B2B

Le SPF Économie souhaitait évaluer en 2025 la loi du 4 avril 2019 modifiant le Code de droit économique en ce qui concerne les abus de dépendance économique, les clauses abusives et les pratiques commerciales déloyales entre entreprises (la « loi B2B »). À cette fin, le SPF Économie a élaboré **un questionnaire auquel BZB-Fedafin a répondu par l'intermédiaire du CSIPME**. La Commission Pratiques du marché du CSIPME avait en effet rédigé un projet d'avis sur l'évaluation de la loi B2B, auquel BZB-Fedafin a ajouté des commentaires.

BZB-Fedafin a également **formulé des points d'amélioration** afin que les nouvelles dispositions de la loi B2B puissent être mieux appliquées. Ces nouvelles dispositions doivent mieux protéger la partie la plus faible.

01

Participation à des consultations

Réglementation européenne

En tant qu'association professionnelle belge pour les intermédiaires indépendants dans les services bancaires et d'investissement, les assurances et les crédits, **BZB-Fedafin est affiliée à la FECIF et à la BIPAR**. Dans ce cadre, **nous suivons de près les travaux réglementaires européens** par l'intermédiaire de ces organisations. Nous leur fournissons régulièrement des commentaires et des informations sur les projets en cours et à venir, qu'elles utilisent ensuite au niveau européen.



02 Concertation

Concertation

L'une des missions principales de notre association professionnelle est la concertation avec les différents acteurs du secteur. En tant qu'autorité de contrôle, la FSMA est l'un des acteurs les plus importants à cet égard, auquel il faut ajouter les établissements de crédit, les assureurs et les prêteurs qui collaborent avec des intermédiaires indépendants. En outre, BZB-Fedafin se réunit régulièrement avec d'autres associations professionnelles du secteur de l'assurance et d'autres fédérations sectorielles afin notamment de conclure les accords nécessaires, de mener la concertation et d'échanger des informations. Par ailleurs, nous sommes souvent en contact avec Febelfin, la fédération du secteur bancaire belge. Cette concertation se fait plutôt dans le cadre de dossiers concrets.

La concertation avec **les établissements de crédit, les assureurs et les prêteurs** se fait généralement à la suite de questions, problèmes ou inquiétudes spécifiques des membres.

2025 s'est avérée être une année relativement calme en matière de concertation avec les banques. Nous avons toutefois abordé certains thèmes de manière approfondie avec les banques, tels que les nouveaux contrats et les nouvelles politiques que les banques soumettent aux agents pour signature. L'évolution du réseau d'agents, qui suscite beaucoup d'inquiétudes chez les membres, a également été abordée. D'autres sujets ont également nécessité des discussions, notamment le mystery shopping et les systèmes de pénalités ou sanctions financières que certaines banques appliquent à tort.

Avec Argenta, cependant, des consultations plus intensives se sont avérées nécessaires. BZB-Fedafin a interpellé la banque au sujet des tensions dans la collaboration et la communication entre les agents et le principal. Les préoccupations portent notamment sur la vision à long terme de la banque concernant le canal des agents, les discussions en cours sur les rémunérations et les objectifs jugés peu réalistes par plusieurs agences.

Nous accordons également une grande importance à la concertation avec la direction des **différents cercles d'amis, associations d'agents et associations de courtiers**. Grâce à eux, nous avons une vision claire de ce qui se passe sur le terrain. Afin de défendre au mieux les intérêts de nos membres, nous concertons également avec les **organisations interprofessionnelles Unizo et UCM**.

En 2025 également, des consultations étroites ont eu lieu avec Unizo au sujet du lobbying de BZB-Fedafin. Elles portaient plus précisément sur des thèmes comme l'évaluation de la loi B2B et propositions d'amélioration, les propositions de simplification administrative, la taxe sur la plus-value ainsi que l'information précontractuelle relative aux contrats de coopération commerciale, domaines dans lesquels Unizo défend nos intérêts.

Unizo nous a également demandé notre avis sur son projet d'avis concernant le financement et la sensibilisation dans le cadre de la rénovation énergétique des logements en Belgique. BZB-Fedafin a alors transmis son point de vue et son avis à Unizo.

2025 s'est avérée être une année relativement calme en matière de concertation avec les banques.

Concertation

Dans le cadre de dossiers spécifiques, des **organisations professionnelles extérieures au secteur** sont également contactées.

Enfin, des consultations sont également menées avec d'autres acteurs du secteur tels que **les syndicats, la presse, les éditeurs de logiciels, d'autres prestataires de formation, des entreprises dans le cadre d'avantages pour les membres**, etc.



La concertation avec l'organe de contrôle est une constante dans le fonctionnement d'une association professionnelle. Elle est cruciale pour défendre les intérêts de l'intermédiaire indépendant et rester au courant de la nouvelle réglementation. Une concertation est planifiée régulièrement avec le secteur au sujet de la mise en œuvre des nouvelles règles et de l'amélioration de l'activité de l'intermédiaire. Il y a également des **consultations bilatérales** entre BZB-Fedafin et la FSMA.

Les principaux thèmes abordés en 2025 lors de la concertation avec le secteur et de manière bilatérale avec l'autorité de contrôle sont notamment les suivants :

- ▶ Transposition de la directive relative à la vente à distance de services financiers
- ▶ Branche 6 luxembourgeoise
- ▶ Mystery shopping
- ▶ Cabrio
- ▶ PCP indépendant
- ▶ Statut de sous-agent en matière de de crédit à la consommation
- ▶ Recyclage
- ▶ Assurances collectives
- ▶ AML
- ▶ Demande d'évaluation de règles de conduite IDD plus strictes en Belgique
- ▶ Transposition de la directive européenne sur le crédit à la consommation
- ▶ Accès à la CCP pour les intermédiaires de crédit

- ▶ Inspections numériques
- ▶ Simplification du statut d'intermédiaire de crédit
- ▶ Clarté concernant le PCP : quelles tâches sont considérées comme relevant ou non du PCP ?
- ▶ Serment bancaire (concertation bilatérale concernant le champ d'application)

Certains de ces thèmes sont traités plus en détail ci-dessous.

Branche 6 luxembourgeoise

La position de la FSMA concernant les produits de la branche 6 luxembourgeoise n'a pas changé en 2025. La commercialisation de ces produits doit bel et bien être arrêtée. Étant donné qu'il s'agit d'une situation délicate pour les courtiers en assurance, **BZB-Fedafin continue de mettre ce thème à l'ordre du jour des discussions avec la FSMA.** Actuellement, les fédérations et la FSMA attendent la réponse de l'EIOPA, qui doit discuter de la question avec la Commission européenne.

BZB-Fedafin, entre autres, a également **demandé à la FSMA une communication claire, uniforme et générale afin que tous les courtiers concernés soient informés.**

Mystery shopping

Un autre sujet sensible abordé lors des discussions avec la FSMA était le mystery shopping. Les résultats du mystery shopping de 2024 ont été discutés en détail **La FSMA n'impose aucune sanction sur la base du mystery shopping,**

Regelmatig wordt een overleg ingepland met de sector.

ce qui était une grande préoccupation pour BZB-Fedafin.

La FSMA procédera toutefois à de nouveaux contrôles.

PCP indépendant

Ce sujet a été inscrit à l'ordre du jour de la concertation avec la FSMA fin 2024, mais a été examiné plus en détail en 2025. Il s'agit ici du cas où un seul PCP souhaite agir en tant qu'indépendant pour un ou plusieurs intermédiaires. À cette fin, **les fédérations ont fourni à la FSMA des exemples concrets de problèmes qui se posent dans la pratique et pour lesquels le PCP indépendant pourrait apporter une solution.**

Sur cette base, la FSMA a analysé ce point, mais a déjà donné un signal positif quant à sa volonté de réfléchir à un tel statut. À suivre en 2026.

Statut de sous-agent en matière de crédit à la consommation

En 2025, **BZB-Fedafin a demandé au ministre compétent d'introduire le statut de sous-agent en crédit à la consommation.** Ce statut n'existe pas encore, mais il permettrait aux intermédiaires bancaires et d'assurance indépendants d'acquérir facilement l'expérience nécessaire avant de devenir éventuellement agent ou courtier en crédit à la consommation.

BZB-Fedafin a également soumis cette question à la FSMA,

où elle a demandé le soutien des autres fédérations pour formuler la même demande aux responsables politiques.

Lors de la consultation, la FSMA a indiqué qu'un tel statut ne posait aucun problème pour elle et qu'elle le mentionnerait comme tel si elle était interrogée à ce sujet.

Le ministre compétent était invité à notre congrès en 2025, où il s'est engagé à créer ce statut. Des discussions sont en cours à ce sujet.

Assurances collectives

Le thème des assurances collectives à adhésion volontaire a été discuté à plusieurs reprises avec le secteur. La FSMA estime qu'un certain nombre de modifications sont nécessaires et renvoie à cet égard à la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne. Les fédérations sectorielles ne sont pas sur la même longueur d'onde. **De nombreuses notes ont été rédigées, entre autres par BZB-Fedafin.** La question est actuellement à l'étude auprès de la FSMA.

Demande d'évaluation de règles de conduites IDD plus strictes en Belgique

En 2025, BZB-Fedafin a fait pression dans le domaine de la protection des consommateurs afin de revenir sur la surréglementation qui a eu lieu lors de la transposition de la directive IDD en droit belge. À cette fin, **BZB-Fedafin a proposé une modification législative dans une note adressée aux ministres compétents.**

Ce thème a également été abordé avec la FSMA. **BZB-Fedafin demande d'analyser dans quelle mesure l'extension des règles de conduite aux assurances épargne et pension a un effet et si un assouplissement serait possible.** Il s'agit en effet d'une surréglementation excessive. La FSMA n'est toutefois pas ouverte à cette idée et a renvoyé la question au cabinet, à la suite de quoi BZB-Fedafin a, comme mentionné ci-dessus, rédigé une note et l'a envoyée au cabinet du ministre compétent.

Clarté concernant le PCP

Lors d'une concertation avec la FSMA, **BZB-Fedafin a également demandé en 2025 d'indiquer, à l'aide d'exemples clairs, quelles tâches sont considérées comme relevant du PCP et lesquelles ne le sont pas.** Bien que la FSMA ne soit pas immédiatement favorable à cette demande, elle l'examinera car cela pourrait apporter une clarification supplémentaire aux intermédiaires.

Comité d'accompagnement

BZB-Fedafin siège également au Comité d'accompagnement de la FSMA. Il s'agit d'une plateforme de concertation technique sur les exigences en matière de connaissances donnant accès à la profession au sens large (objectifs finaux, examens, recyclage, etc.).

Un sujet abordé en 2025 au sein du Comité d'accompagnement est celui de **l'harmonisation des règlements d'examen.** Auparavant, il existait trois règlements d'examen différents : un pour les banques, un pour les crédits et un pour les assurances. Afin d'éliminer les différences entre les divers règlements d'examen et de procéder à une mise à jour, principalement en ce qui concerne les examens en ligne, un règlement d'examen global a été élaboré pour les trois secteurs. Cela s'est fait en collaboration avec toutes les organisations professionnelles.

Questions ponctuelles

Outre les moments de concertation habituels, BZB-Fedafin pose régulièrement des questions à la FSMA sur l'interprétation de certaines réglementations ou contacte la FSMA dans le cadre de dossiers concrets.



En 2025, BZB-Fedafin a également eu des discussions avec la Banque nationale dans le cadre de **l'accès à la CCP pour les courtiers en crédit**. BZB-Fedafin milite en effet depuis longtemps pour que ces intermédiaires bénéficient également d'un accès direct.

En outre, BZB-Fedafin a entamé des discussions avec la Banque nationale à la suite de son **article de blog** intitulé « Les aspects Behaviour & Culture dans la gouvernance des banques sont désormais essentiels ». Dans le cadre d'un problème culturel au sein d'une banque donnée, BZB-Fedafin souhaitait obtenir l'avis de la BNB sur ce thème.

BZB-Fedafin milite en effet depuis longtemps pour que les courtiers en crédit bénéficient également d'un accès direct à la CCP.

Secteur des assurances

BZB-Fedafin participe à des réunions sectorielles afin de discuter des dossiers et problèmes actuels. Elle siège également dans les réunions de niveau I et II avec d'autres organisations sectorielles.

L'un des thèmes inscrits à l'ordre du jour des réunions sectorielles par BZB-Fedafin est **la taxe sur la plus-value**. En 2025, le gouvernement est parvenu à un accord sur la taxe sur la plus-value et les textes ont été soumis au Conseil d'État. **BZB-Fedafin a demandé au secteur de prendre l'initiative d'apporter certaines modifications**, telles qu'une limitation du champ d'application ou l'exclusion de certains produits. Le secteur a pris de nombreuses mesures pour y parvenir, avec un succès mitigé.

Groupe de travail AML

Fin 2025, un groupe de travail a été créé en collaboration avec les autres fédérations professionnelles et Assuralia afin **d'examiner dans quelle mesure le code sectoriel AML et ses annexes doivent être adaptés en fonction de la nouvelle réglementation européenne**, le paquet AML qui entrera en vigueur en juillet 2027. BZB-Fedafin siège dans ce groupe de travail.

Commission des assurances

BZB-Fedafin est également représentée au sein de la Commission des assurances. En 2025, celle-ci a notamment abordé les thèmes suivants :

- ▶ Le droit à l'oubli des maladies oncologiques dans le cadre des assurances liées aux contrats de crédit à la consommation ;
- ▶ Le projet de loi visant à modifier la loi sur les assurances afin d'interdire l'exclusion des tentatives de suicide dans les assurances de voyage ;
- ▶ Le rapport d'évaluation de la réglementation relative aux assurances solde restant dû ;
- ▶ La discrimination potentielle entre les problèmes physiques et mentaux dans le cadre d'assurances ;
- ▶ Le report de l'article 23 RC véhicules automoteurs.

BZB-Fedafin tente, indépendamment de dossiers spécifiques, de se concerter au moins une fois par an avec chaque établissement de crédit. Dans ce cadre, des dossiers généraux ou des problèmes spécifiques plus petits sont souvent abordés. En outre, des consultations ont lieu avec les établissements de crédit dans le cadre de dossiers spécifiques.

En 2025, **la restructuration de Crelan - AXA** a encore fait l'objet d'une grande attention. BZB-Fedafin a négocié à plusieurs reprises avec Crelan au sujet des problèmes persistants rencontrés par les agents à la suite de la migration. À cela s'ajoutait le fait que Crelan présentait de nouvelles politiques et de nouveaux contrats à signer aux agents. Des consultations régulières ont également eu lieu à ce sujet entre Crelan et BZB-Fedafin. Les agents pouvaient bien sûr également s'adresser à BZB-Fedafin pour obtenir des conseils juridiques individuels.

En outre, des **consultations régulières ont également eu lieu avec Argenta**. Ces consultations ont notamment porté sur les tensions dans la collaboration et la communication entre le principal et les agents. L'une des propositions de BZB-Fedafin pour apaiser les esprits était la création d'un cercle d'amis. Argenta a finalement donné son accord pour sa création. Ce projet sera poursuivi en 2026. BZB-Fedafin a bien sûr également assisté les agents en leur fournissant des conseils individuels et en organisant une réunion des agents. C'est là que l'initiative de créer un cercle d'amis a pris forme.

Des consultations ont également eu lieu avec différents établissements de crédit au sujet du **système de sanctions financières** qu'ils avaient mis en place. BZB-Fedafin a clairement indiqué qu'un système d'amendes n'était pas légal. Ce point a également été soulevé auprès de Febelfin.

Le **mystery shopping** a également été abordé avec certains établissements de crédit. BZB-Fedafin a souligné qu'aucune sanction ne pouvait être infligée sur la base des constatations issues du mystery shopping.

Révision des objectifs finaux pour les services bancaires et d'investissement

La mise à jour des objectifs finaux en matière de services bancaires et d'investissement s'imposait pour plusieurs raisons. Tout d'abord, en raison de la nouvelle législation, telle que la loi du 22 avril 2019 instaurant le serment bancaire ou les modifications en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Ensuite, parce que de nouveaux risques apparaissent sans cesse, tels que le phishing, l'usurpation d'identité ou la cybersécurité. L'émergence de nouvelles technologies a également entraîné la numérisation de nombreux services bancaires et systèmes de paiement, et la disparition de certaines pratiques. La mise à jour des objectifs finaux a également nécessité l'adaptation des questions d'examen. BZB-Fedafin a collaboré étroitement avec Febelfin Academy pour cette mise à jour.

Secteur du crédit

En 2025, **BZB-Fedafin a rencontré les CEO de tous les principaux établissements de crédit du secteur.** Au cours de cette réunion, de nombreux thèmes ont été abordés, notamment l'accès à la CCP, la collaboration avec les courtiers, les perspectives pour le secteur, les outils informatiques et la transposition de la directive européenne sur le crédit à la consommation en droit belge.



Organes de concertation paritaires

Dans de nombreux établissements de crédit, le rôle de l'organe de concertation paritaire ne doit pas être sous-estimé. Il est donc important que les représentants des agents au sein de cet organe de concertation paritaire soient bien informés de leurs droits et obligations et disposent de bonnes capacités de négociation. En 2025 aussi, **BZB-Fedafin a également donné régulièrement des avis aux membres de l'organe de concertation paritaire.** Ces derniers peuvent toujours nous contacter.

Dans le cadre du licenciement de trois membres de l'organe de concertation paritaire chez Argenta, BZB-Fedafin est également immédiatement intervenue.



Commissions paritaires

CP 341

La commission paritaire pour l'intermédiation en services bancaires et d'investissement (CP 341) est compétente pour les employeurs et les employés qui exercent l'activité d'intermédiation bancaire et qui sont enregistrés auprès de la FSMA. **BZB-Fedafin y est représentée en tant qu'organisation patronale unique.**

En 2025, la commission paritaire 341 a notamment négocié la cct relative aux emplois de fin de carrière, qui a également été conclue. Elle a également discuté de la cct relative aux flexi jobs et des revendications des organisations patronales et syndicales. Aucune autre décision définitive n'a été prise et aucune autre cct n'a été conclue.



CP 307

La commission paritaire pour les entreprises de courtage et agences d'assurances (CP 307) est compétente pour les employeurs et les employés qui exercent l'activité d'intermédiation en assurances et qui sont enregistrés auprès de la FSMA. Les mandats ont été renouvelés en 2025 et **BZB-Fedafin est à nouveau représentée au sein de cette commission paritaire en tant qu'organisation patronale.**

Dans cette commission paritaire aussi, il y a eu des négociations en 2025 relatives aux emplois de fin de carrière et aux flexi jobs, mais aussi en matière d'efforts de formation. Ces cct seront normalement approuvées en 2026.



Enquête de satisfaction

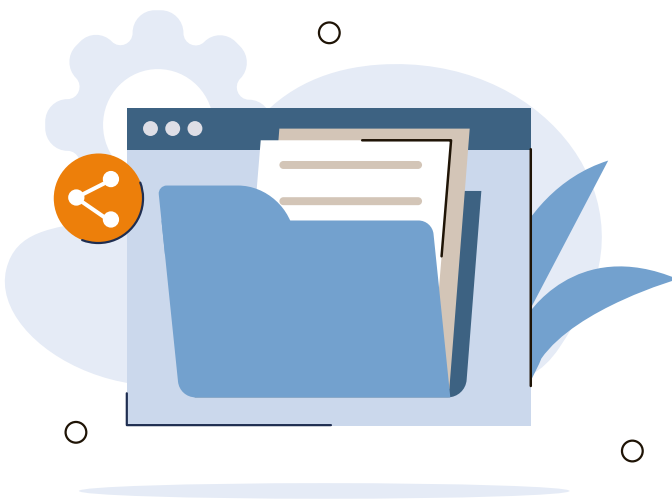
Dans le cadre des consultations au sein du secteur bancaire et des assurances, **BZB-Fedafin a envoyé deux fois en 2025 une enquête de satisfaction aux intermédiaires d'assurance et aux agents bancaires**. Il leur a été demandé d'évaluer leur satisfaction générale, les services informatiques, le soutien au niveau des campagnes de marketing, la perception de la marque, le rapport qualité-prix des produits et le service au client final.

Les résultats de cette enquête ont été analysés par BZB-Fedafin afin de détecter des problèmes et de les utiliser dans le cadre de consultations.



03 Assistance

BZB-Fedafin met à la disposition de ses membres de nombreux modèles de document. Un grand nombre de documents sont téléchargeables dans la section réservée aux membres sur le site de BZB-Fedafin. En 2025, plusieurs modèles de document ont été mis à jour, mais de nouveaux modèles ont également été créés afin d'offrir un soutien davantage renforcé à nos membres.



Nouveaux modèles de document

Modèle de document politique en matière d'IA

En 2025, BZB-Fedafin a élaboré pour ses membres un modèle de document pour une politique en matière d'IA. L'objectif est d'encadrer l'utilisation de l'IA au sein de votre entreprise de manière responsable, éthique et sûre à l'aide d'une telle politique. Selon la loi européenne sur l'IA, chaque utilisateur et fournisseur d'IA (les intermédiaires sont généralement des utilisateurs) doit disposer d'une politique relative à l'utilisation de l'IA au sein de l'entreprise.

BZB-Fedafin organise une journée thématique sur l'IA en 2026. À cette occasion, notre modèle de document sera notamment présenté en détail par l'un des juristes de BZB-Fedafin.

FAQ exonération de TVA

BZB-Fedafin reçoit régulièrement des questions de ses membres concernant l'application de l'exonération de TVA pour le courtage en assurance. BZB-Fedafin a donc élaboré une FAQ et l'a soumise au SPF Finances. Après concertation, nous sommes parvenus à un document clair, dans lequel toutes les réponses aux questions ont été validées par l'administration de la TVA.

In 2025 heeft BZB-Fedafin voor haar leden een modeldocument voor een AI-policy ontwikkeld.

Modèle de document relatif aux exigences en matière de site web pour les intermédiaires de crédit

BZB-Fedafin propose depuis longtemps déjà un modèle de document destiné aux courtiers en assurance, qui décrit les informations qu'ils doivent impérativement mentionner sur leur site web. Bien que de nombreuses questions abordées dans ce document s'appliquent également aux intermédiaires de crédit, **nos membres intermédiaires de crédit ont estimé qu'il était nécessaire de développer un modèle spécifique pour eux.**

Modèle de document résiliation par le preneur d'assurance

Fin 2024, les règles de résiliation des contrats d'assurance ont été modifiées. En collaboration avec Assuralia et les fédérations professionnelles, plusieurs documents ont alors été élaborés afin d'offrir un aperçu clair des nouvelles règles de résiliation. Il y avait également une volonté commune d'élaborer un modèle de document relatif à la résiliation par un preneur d'assurance.

Cependant, les discussions au sein du secteur se sont complètement arrêtées à ce sujet en 2025. **C'est pourquoi BZB-Fedafin a décidé d'élaborer son propre modèle, en attendant un modèle sectoriel définitif.**

Le document a été téléchargé à de nombreuses reprises et BZB-Fedafin a reçu des commentaires précieux à son sujet. BZB-Fedafin a donc décidé de le modifier légèrement afin qu'il puisse désormais être utilisé dans le cadre de la Convention Lettres de renon.

Modèles de document mis à jour

Mis à jour modèle de document cession de portefeuille bancaire

Le modèle de document « cession de portefeuille bancaire » existe depuis un certain temps déjà et **BZB-Fedafin a donc estimé qu'il était temps de le mettre à jour en 2025.** Le texte a été modifié afin que le document corresponde encore mieux à la pratique. Une clause (facultative) a été ajoutée, qui permet une correction du prix de vente en cas d'éventuelle dépréciation du portefeuille transféré. L'obligation d'information a également été retravaillée.

Webinaire rapport sectoriel FSMA

Fin 2024, la FSMA a publié un rapport sectoriel sur le devoir de diligence dans la distribution d'assurances épargne et d'assurances-placement. Ce rapport sectoriel présente un aperçu des principales constatations, bonnes pratiques et recommandations formulées par la FSMA à la suite d'inspections menées auprès de courtiers d'assurance concernant le respect des règles de conduite relatives à ce devoir de diligence.

BZB-Fedafin a résumé le contenu de ce rapport sectoriel dans un webinaire pratique, disponible sur le site web.

Note règles de responsabilité

En janvier 2025, de nouvelles règles en matière de responsabilité sont entrées en vigueur. En conséquence, les intermédiaires et leurs collaborateurs peuvent être directement tenus responsables par le client en cas d'erreurs éventuelles.

Afin d'informer et de soutenir nos membres à ce sujet, BZB-Fedafin a rédigé une note présentant un aperçu des changements et des mesures que l'intermédiaire peut prendre lui-même. En outre, BZB-Fedafin a mené des discussions avec toutes les banques et compagnies d'assurance afin d'exclure contractuellement les nouvelles règles en matière de responsabilité dans la relation avec le client. En ce qui concerne les banques, nous avons obtenu gain de cause et cette mesure a été appliquée presque partout. L'avis d'un avocat spécialisé a été sollicité afin de convaincre les assureurs de modifier leurs conditions générales, avec un succès mitigé.

BZB-Fedafin a mené des discussions avec toutes les banques et compagnies d'assurance afin d'exclure contractuellement les nouvelles règles en matière de responsabilité dans la relation avec le client.

Anti-blanchiment

En 2025, tous les intermédiaires soumis à la réglementation n'ont pas reçu l'AML Survey (FIMIS) de la FSMA, mais seulement une sélection d'entre eux. Pour ceux qui ne se sentaient pas tout à fait à l'aise pour remplir ce questionnaire, BZB-Fedafin a organisé, comme chaque année, **une formation réservée à ses membres, en collaboration avec Luc Willems**, avocat et médiateur agréé en matière civile et commerciale.

Au cours de cette formation, un cours accéléré a été dispensé sur les principes de la loi anti-blanchiment de 2017 et le questionnaire a été utilisé pour vérifier si les membres respectaient les obligations administratives et organisationnelles de la loi. La formation s'adressait aux responsables de la politique anti-blanchiment au sein du bureau, mais pouvait également être suivie par les collaborateurs. Au total, **5 webinaires « Questionnaire périodique » (4 en néerlandais et 1 en français) ont été organisés.**

Enfin, nos membres ont également pu compter sur une **assistance individuelle** intensive lorsqu'ils ont été invités, à la suite d'une inspection de la FSMA, à établir un plan d'action visant à remédier aux lacunes et aux points à améliorer. Les inspections portaient principalement sur les obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Dans ce cadre, plusieurs membres ont également fait appel à notre avantage membre, Complius, pour bénéficier d'une assistance individuelle adaptée à leur situation de bureau.



Conseils individuels

BZB-Fedafin défend non seulement les intérêts généraux, mais aussi les intérêts individuels de ses membres. **Plus de la moitié du temps est consacré à des dossiers individuels.** Fournir des conseils, relire des contrats, fournir des informations et prêter assistance en cas de problèmes aigus sont autant d'activités qui relèvent des activités principales de BZB-Fedafin.

Depuis mars 2025, BZB-Fedafin utilise un outil d'assistance garantissant la confidentialité, dans lequel des tickets sont créés pour les demandes de conseils juridiques. **Actuellement, 2 à 3 nouveaux cas sont créés par jour.** Ces cas nous parviennent par téléphone ou par courriel. Les principaux thèmes pour lesquels des conseils juridiques individuels sont demandés sont les suivants :

- ▶ Litige entre agent bancaire et principal
- ▶ Questions d'assurance
- ▶ Anti-blanchiment
- ▶ Reprises
- ▶ Cabrio

BZB-Fedafin s'efforce d'être accessible et de répondre rapidement aux questions des membres. Si un membre souhaite s'entretenir avec l'un des avocats spécialisés avec lesquels BZB-Fedafin collabore, il peut le faire dans le cadre de l'assistance juridique ou fiscale de première ligne que BZB-Fedafin organise gratuitement plusieurs fois par mois. Une première consultation gratuite chez un intermédiaire fait également partie des services de BZB-Fedafin.

En 2025, BZB-Fedafin a conclu un **nouveau partenariat avec Lydian**, plus précisément avec son associé Geert De Neef, pour ces conseils de première ligne. Grâce à cette collaboration, nous souhaitons répondre aux **questions des membres en matière de comptabilité et de fiscalité**, telles que les questions relatives à la déclaration d'impôts ou à l'application des règles en matière de TVA.

BZB-Fedafin s'efforce d'être accessible.



04 **Autres activités**

04

Congrès

En 2025, BZB-Fedafin a de nouveau organisé un congrès couronné de succès à Brussels Expo. Le thème était cette fois-ci « **Ensemble, nous relevons les défis de l'avenir** ». Le message est clair : l'avenir nous réserve beaucoup de choses, positives et négatives, mais en collaborant et en nous soutenant les uns les autres, nous pouvons l'affronter.

Ce sentiment a été renforcé lors de nombreux moments de réseautage, ateliers et contributions inspirantes. Le conférencier invité Gert Peersman, professeur à l'université de Gand, a partagé des suggestions productives pour éliminer le déficit budgétaire fédéral. Le conférencier Herman Konings, analyste des tendances et psychologue du changement, a évoqué une époque où les frontières entre le naturel et l'artificiel s'estompent de plus en plus. En outre, David Clarinval, ministre de

l'Emploi et de l'Économie, entre autres, a promis de s'atteler à des réformes favorisant la simplification, la transparence et la libre concurrence. Enfin, Michael Anseeuw et Etienne Bouas-Laurent, respectivement présidents de Febelfin et d'Assuralia, ont été interviewés sur les défis de l'avenir. Citons notamment la pénurie de personnel, l'IA et la numérisation, les cyberrisques et l'évolution de la distribution. Autant de thèmes qui intéressent fortement les intermédiaires.

L'année prochaine, le congrès aura lieu le 21 octobre. Nous espérons que cette nouvelle édition se solde de nouveau par un grand succès.

*En 2025,
BZB-Fedafin
a de nouveau
organisé un
congrès couronné
de succès à
Brussels Expo.*



04 Congrès

Orateurs



Geert Peersman, professeur d'économie



David Clarinval, Ministre de l'Emploi, de l'Économie et de l'Agriculture



Albert Verlinden, président de BZB-Fedafin



Etienne Bouas-Laurent, président d'Assuralia



Michael Anseeuw, président de Febelfin



Herman Konings, psychologue du changement et analyste des tendances

Collaboration BZB-Fedafin et VDAB

Le secteur financier est confronté depuis quelque temps à une pénurie de personnel. Les membres de BZB-Fedafin en font également l'expérience. Afin de soutenir nos membres dans ce domaine, **BZB-Fedafin a mis en place de nombreux projets en 2024**. Une page « Offres d'emploi » a par exemple été créée sur notre site web, où les membres peuvent promouvoir leurs offres d'emploi, ainsi qu'un dossier d'information numérique pour le site web du VDAB.

En outre, des **consultations régulières ont lieu avec le VDAB et nous avons continué à suivre la situation de près en 2025**. Le VDAB constate une augmentation du nombre de postes vacants dans le secteur bancaire et des assurances et nous demande régulièrement conseil à ce sujet : percevons-nous les mêmes tendances sur le terrain, quelles tendances observons-nous sur le marché du travail, quels sont les problèmes les plus fréquents rencontrés par nos membres, etc.

Afin de mieux soutenir nos membres dans ce domaine et d'orienter encore plus de demandeurs d'emploi vers le marché du travail, **BZB-Fedafin recherche des solutions et des incitants en collaboration avec le VDAB**. Nous espérons que cela se concrétisera en 2026.

Une page « Offres d'emploi » a été créée sur notre site web, où les membres peuvent promouvoir leurs offres d'emploi.

BZB-Fedafin considère que **l'une de ses tâches principales consiste à informer et former ses membres**, ce qu'elle fait grâce à sa plateforme de formation Edfin. Des formations peuvent être suivies tant pour les hard skills que les soft skills. Diverses formations offrent également la possibilité de gagner des points de recyclage, que les membres et les non-membres peuvent suivre. BZB-Fedafin prévoit de nombreuses formations gratuites et réductions pour ses propres membres.

Vous trouverez ci-dessous les principaux sujets de nos formations proposées en collaboration avec Edfin :

- ▶ Inspection de la FSMA
- ▶ Agence commerciale
- ▶ Valorisation en cas de fusion et de reprise
- ▶ Lutte contre le blanchiment d'argent
- ▶ Cyberassurance
- ▶ Responsabilité d'administrateurs
- ▶ Assistance juridique
- ▶ Nouvelles règles du droit de la responsabilité
- ▶ Cours préparatoires pour les examens

Des formations peuvent être suivies tant pour les hard skills que les soft skills.



Associations d'agents

BZB-Fedafin vient en aide aux agents lorsqu'un problème spécifique se présente ou lorsqu'une association d'agents en fait la demande. Elle organise alors souvent des réunions d'agents pour les agents indépendants qui travaillent pour une banque spécifique. **En 2025, une réunion d'agents a été organisée pour les agents d'Argenta.** De plus, BZB-Fedafin organise souvent des réunions Teams avec l'administration ou quelques membres de l'association d'agents ou avec les représentants d'agents d'une banque ou d'un assureur déterminé.

En 2025, le président de BZB-Fedafin a également assisté à l'assemblée générale de l'association d'agents VZC. Il y a évoqué les projets du gouvernement issus de l'accord de coalition et le travail de lobbying de BZB-Fedafin, sur la base de notre note de priorités.



Conférences données aux hautes écoles

En 2025 également, le président de BZB-Fedafin s'est rendu dans toutes les hautes écoles pour donner une conférence aux étudiants de dernière année en finance et assurance. Au cours de ces conférences, il a présenté aux étudiants le paysage passionnant et varié des intermédiaires indépendants actifs dans les services bancaires et d'investissement, d'assurance et de crédit.

Cela est important pour plusieurs raisons. D'une part, **BZB-Fedafin souhaite ainsi susciter l'intérêt des étudiants pour la profession afin d'assurer l'arrivée de nouveaux talents sur le terrain.** Les étudiants connaissent souvent principalement les grandes banques et les grands assureurs comme employeurs, mais en fournissant davantage d'informations sur les intermédiaires indépendants, BZB-Fedafin rend la profession plus visible et attrayante. D'autre part, **cela permet d'améliorer la qualité et la professionnalisation du secteur.** De plus, vous pouvez mettre en avant le rôle social des intermédiaires indépendants, dont les atouts ultimes sont le conseil indépendant, la protection des consommateurs et l'ancrage local.

Administration des membres

BZB-Fedafin a fait développer un portail pour ses membres sur son site web en 2025. Les membres qui se connectent à notre site web peuvent consulter via le portail un aperçu de leur adhésion, de leurs abonnements et assurances en cours, des newsletters et autres communications qui leur sont destinées. L'objectif est de permettre aux membres de retrouver plus facilement la communication et les différents détails relatifs à leur adhésion.

Avantages pour les membres

Outre le lobbying, le congrès et les actualités sectorielles, les membres de BZB-Fedafin ont droit à **de nombreux avantages financiers**. Chaque année, BZB-Fedafin négocie à nouveau avec différentes parties afin de pouvoir offrir des avantages à ses membres. Ainsi, les membres peuvent facilement économiser plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'euros.

Quelques-uns de nos avantages réservés aux membres :

- ▶ Des conseils juridiques et fiscaux de première ligne gratuits
- ▶ Des remises sur plus de 10 marques de voiture différentes
- ▶ Des formations gratuites
- ▶ Des remises sur l'offre de formation d'Edfin
- ▶ Des remises sur l'achat de matériel de bureau
- ▶ Des assurances professionnelles à un tarif avantageux
- ▶ Des remises sur les cartes carburant
- ▶ Des remises sur les chèques-repas et les écochèques
- ▶ Des tarifs avantageux auprès de votre secrétariat social
- ▶ Des analyses d'assurance mensuelles Insurance Insights
- ▶ Des remises sur la licence de base d'un assistant virtuel
- ▶ Des tarifs avantageux sur un comparateur qualitatif de garanties d'assurance
- ▶ Une remise sur le pack de gestion DORI

Nouveaux avantages pour les membres en 2025

IRM

En 2025, BZB-Fedafin a conclu un accord de coopération avec l'IRM. Les membres peuvent désormais consulter **une carte météorologique détaillée de l'IRM** afin de déterminer si les critères d'une tempête étaient remplis ou non. En outre, une carte indiquant la vitesse du vent et une carte des précipitations seront également mises à disposition. Ces cartes constituent un outil pratique pour les intermédiaires d'assurance.

Geert Dehouck Consult

Depuis 2025, le business coach et formateur Geert Dehouck offre également une remise aux membres de BZB-Fedafin. Nos membres peuvent faire appel à ses **services de coaching** pour optimiser le fonctionnement de leur bureau ou pour augmenter leur rendement. Geert Dehouck Consult mise surtout sur une organisation de bureau efficace.

04

BZB-Fedafin siège dans le jury

En 2025, BZB-Fedafin a siégé dans le jury des **Trophées DECAVI de l'assurance.**



Newsletter bimensuelle

En 2025, BZB-Fedafin souhaitait mieux informer ses membres des différentes actions qu'elle entreprend ou qui ont un impact sur les intermédiaires indépendants. Citons entre autres du travail de lobbying, des modifications législatives, des initiatives sectorielles, etc. En envoyer une newsletter bimensuelle aux membres avec une brève explication des projets en cours ou de nouvelles initiatives dans lesquelles BZB-Fedafin est impliquée, ceux-ci restent informés des dossiers en cours et savent que nous travaillons sur ces thématiques. La newsletter est toujours envoyée en néerlandais et en français.

Une fois par an, un point relatif aux avantages pour les membres est inclus dans la newsletter. Il s'agit d'une communication informative générale visant à mettre en avant les avantages dont peuvent bénéficier nos membres.

Momentum

Des modifications ont également été apportées à Momentum en 2025. Nous avons mis en place des rubriques fixes et avons entamé des collaborations avec des auteurs réguliers.

Il existe désormais notamment une rubrique La parole aux juristes, dans laquelle un des juristes internes de BZB-Fedafin explique un thème d'actualité intéressant pour nos membres. Une autre nouvelle rubrique est Nouvelles en bref. Cette rubrique offre un aperçu des actualités et des informations importantes pour nos membres. Il peut s'agir d'un rappel à l'obligation de recyclage, d'un nouveau document modèle développé par BZB-Fedafin ou d'un aperçu des jours de fermeture bancaire pour l'année à venir.

En outre, des contributions de nos partenaires Geert De Neef et Geert Dehouck apparaissent également régulièrement dans notre magazine. Geert De Neef écrit sur des thématiques fiscales, tandis que Geert Dehouck propose à chaque édition des conseils pratiques pour optimiser le fonctionnement de votre bureau.

05 Qui est BZB-Fedafin ?

Qui est BZB-Fedafin ?

BZB-Fedafin est l'association professionnelle qui défend les intérêts des intermédiaires indépendants en services bancaires et d'investissement, en assurances et en crédit. Avec plus de 2000 membres, elle est la voix de ses membres en Belgique et en Europe, leur apportant soutien et conseils personnalisés. Chaque année, les entités affiliées deviennent également plus grandes, ce qui fait que **nous représentons aujourd'hui près de 4 000 administrateurs indépendants.**

Les **cercles d'amis, associations d'agents** et **associations de courtiers** suivants sont affiliés à BZB-Fedafin :

- ▶ Fintro : AIAF (NL & FR)
- ▶ ING : VLINGAF (NL) & BEFIF (FR)
- ▶ Crelan : CRASS (NL) & GICA (FR)
- ▶ BNP Paribas Fortis : EFIB (NL & FR)
- ▶ Belfius : Fedabb (NL & FR)
- ▶ Beobank : IAC (NL & FR)
- ▶ DVV : VZC (NL) & GPF (FR)
- ▶ Courtiers d'assurance : Poggio

Gestion journalière 2025



Albert Verlinden
président & administrateur
délégué



Luc Colebunders
vice-président & trésorier



Dries Wouters
secrétaire



Francis Houlmont
vice-président

Conseil d'administration 2025

Alain Dufays

Albert Verlinden

Alex Geens

Bernard Busschaert

Dave Verbesselt

Dirk Smolders

Dries Wouters

Elisah Lemey

Erwin Martens

Francis Houlmont

Joke Stevens

Koenraad Steenacker

Luc Colebunders

Luc Vanden Bosch

Marc Verbraecken

Pierre-Yves Jacquet

Rudi Langens

Stefanie Tsoumpolis

Stijn Goetry

Thierry Prieur

Vanessa Godinas

Représentation

BZB-Fedafin est représentée dans de nombreux **organes consultatifs officiels et commissions sectorielles**. En outre, elle est affiliée à d'autres fédérations faïtières.

Au niveau national

CP 341

La commission paritaire pour l'intermédiation en services bancaires et d'investissement (CP 341) est compétente pour les employeurs et les employés qui exercent l'activité d'intermédiation bancaire et qui sont enregistrés auprès de la FSMA. BZB-Fedafin a participé aux négociations relatives à la création de cette commission paritaire et y est représentée en tant qu'organisation patronale (voir ci-dessus).

CP 307

La commission paritaire pour les entreprises de courtage et agences d'assurances (CP 307) est compétente pour les employeurs et les travailleurs qui exercent l'activité d'intermédiaire d'assurances. BZB-Fedafin fait partie de cette commission paritaire depuis le printemps 2020 et siège en tant qu'organisation patronale (voir ci-dessus).

CSIPME

BZB-Fedafin est légalement reconnue comme association professionnelle par le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME (CSIPME), l'organe consultatif et représentatif des indépendants et des PME. BZB-Fedafin fait également partie de la commission sectorielle « Autres professions libérales et intellectuelles » du CSIPME.

Commission des assurances

Depuis mai 2021, **BZB-Fedafin a officiellement un mandat au sein de la Commission des assurances**. La Commission des assurances est la commission consultative instituée par la loi chargée de la concertation sur toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre ou par la FSMA. La Commission peut émettre de sa propre initiative des avis sur tous les problèmes relatifs aux opérations d'assurance qui relèvent des compétences de la FSMA (voir ci-dessus).

UNIZO

BZB-Fedafin est membre de l'Unie van Zelfstandige Ondernemers (Unizo). Par l'intermédiaire du conseil stratégique, entre autres, BZB-Fedafin a un impact sur la politique de l'Unizo, en apportant sa contribution dans de nombreux dossiers qui sont d'application pour les intermédiaires. De plus, BZB-Fedafin siège dans le Comité de direction Secteurs, la commission juridique et la commission sociale.

UCM

BZB-Fedafin est également membre de l'UCM. En 2025, BZB-Fedafin et autres ont soutenu un appel de l'UCM dans lequel nous réclamons un moratoire de 6 mois sur l'application des sanctions liées à la facturation électronique obligatoire. Cet appel a d'ailleurs payé : le fisc a décidé que les entreprises qui se sont préparées à temps, mais qui rencontrent des problèmes pratiques, n'allaient pas pendant une certaine période recevoir d'amendes.

Représentation

Ombudsfin

BZB-Fedafin siège à l'assemblée générale et au conseil d'administration de **Ombudsfin**, l'ombudsman pour les conflits financiers.

Ombudsman des Assurances

BZB-Fedafin siège à l'assemblée générale et au conseil d'administration de **Ombudsman des Assurances**, compétente pour le traitement de plaintes et de litiges liés aux assurances.

Comité d'accompagnement et comités d'examen

Les personnes souhaitant travailler dans le secteur financier doivent posséder certaines connaissances professionnelles et une expérience pratique. Celles qui ne les possèdent pas encore doivent les acquérir en passant des examens. Afin de rendre possibles le contenu, la mise à jour et l'organisation pratique de ces examens, un **comité d'examen** a été créé pour les activités bancaires, d'assurances et de crédits. BZB-Fedafin siège dans chacun de ces comités ainsi que dans le **Comité d'accompagnement** qui travaille de manière centrale.

Au niveau européen

FECIF

BZB-Fedafin est membre de la FECIF, **l'association européenne des intermédiaires financiers**. Depuis 1999, la FECIF défend les intérêts des intermédiaires financiers européens auprès de la Commission européenne, du Parlement européen et des autorités de contrôles au niveau européen, telles que L'ESMA et l'EIOPA.

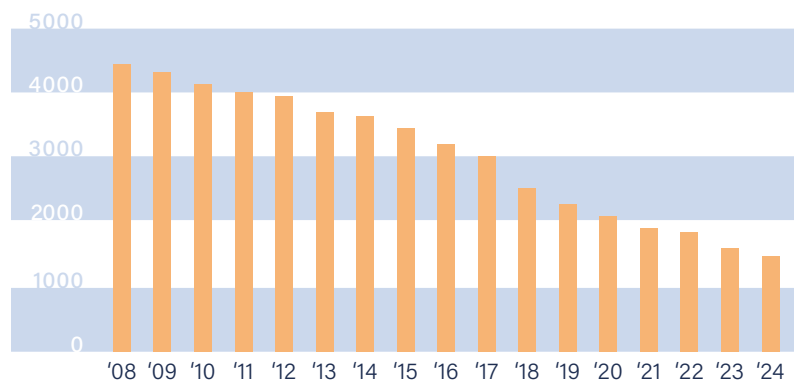
BIPAR

BZB-Fedafin est également affiliée à BIPAR, **la fédération européenne des intermédiaires d'assurance**. La fédération regroupe 48 associations nationales dans 32 pays. Par le biais de ses associations nationales, BIPAR défend les intérêts des agents et courtiers d'assurance et des intermédiaires financiers auprès des autorités européennes.

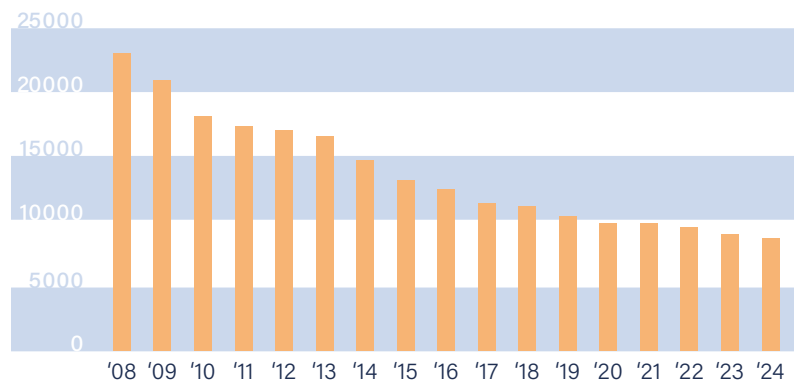
Évolution du nombre d'intermédiaires

Ci-dessous vous trouverez un aperçu de l'évolution du nombre d'intermédiaires en services bancaires et d'investissement, d'assurance et de crédit. Depuis plusieurs années, nous constatons une tendance clairement à la baisse dans le secteur financier, pour toutes les catégories d'intermédiaires.

Intermédiaires en services bancaires et d'investissement

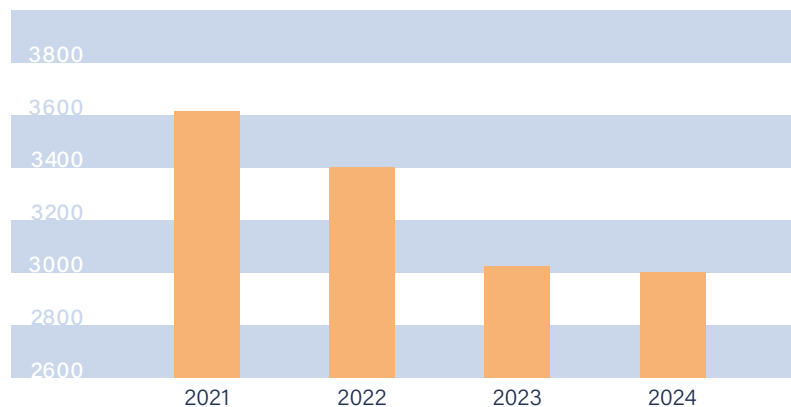


Intermédiaires d'assurance

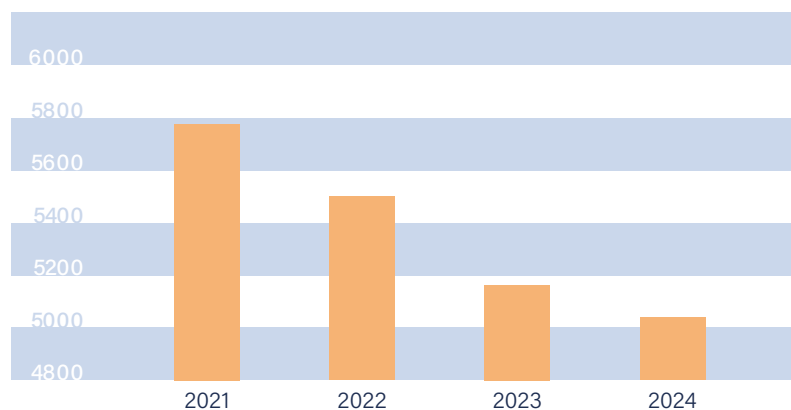


Évolution du nombre d'intermédiaires

Intermédiaires de crédit hypothécaire



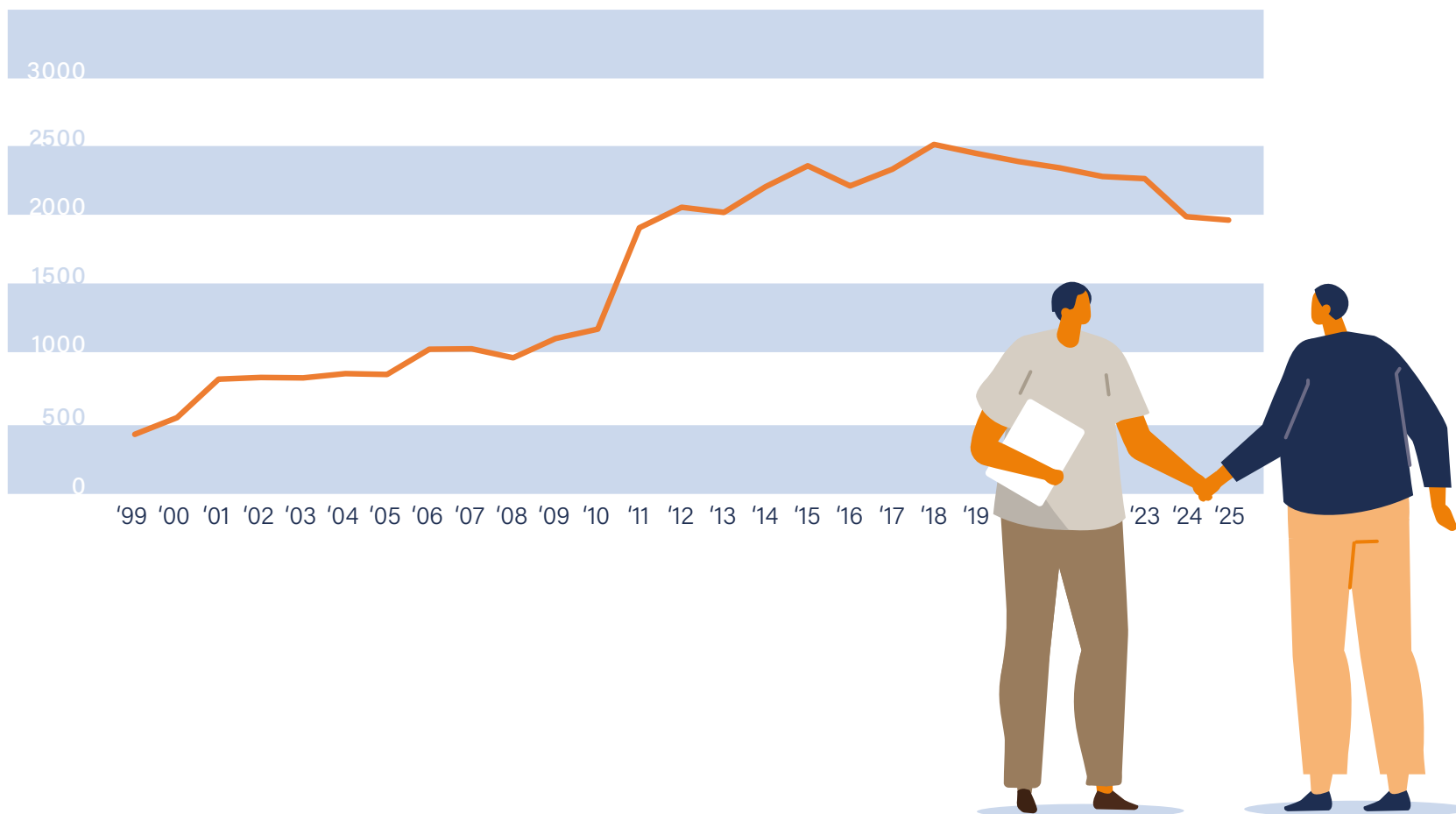
Intermédiaires de crédit à la consommation



05

Membres BZB-Fedafin

En 2025, 2082 membres étaient affiliés à BZB-Fedafin.

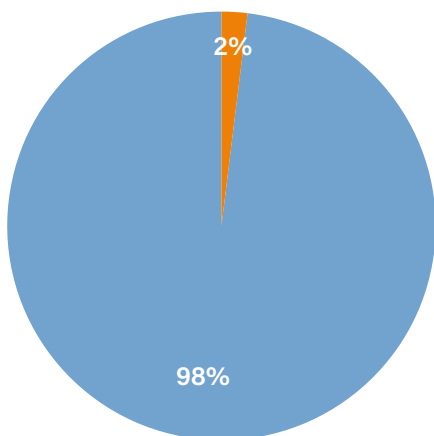


05

Membres BZB-Fedafin

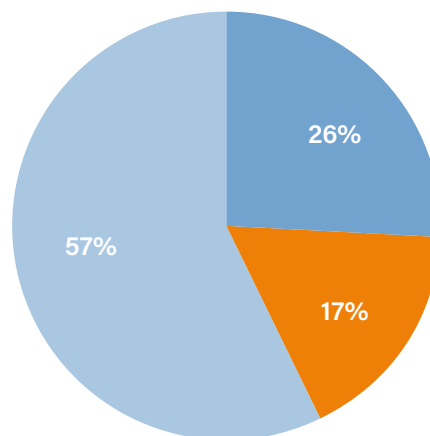
Ci-dessous vous trouverez quelques figures représentant la répartition de nos membres par groupe d'activités, sur la base de leur statut.

Services bancaires et d'investissement



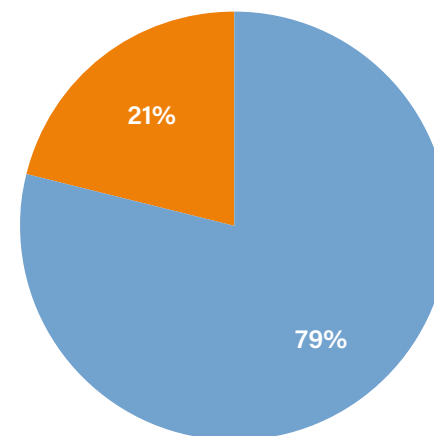
- Agent bancaire
- Courtier bancaire

Services d'assurance



- Agent d'assurance
- Sous-agent d'assurance
- Courtier d'assurances

Services de crédit



- Agent de crédit
- Courtier de crédit

05

Représentativité BZB-Fedafin

En 2025 les agents des banques suivantes étaient affiliés à BZB-Fedafin :

Affiliation collective	Affiliation individuelle
Belfius Banque	Argenta
Beobank	Banque Nagelmackers
BNP Paribas Fortis	BankB
Crelan	Banque VDK
Fintro	
ING Belgique	

Pour les assurances, il s'agissait des agents suivants :

Affiliation collective	Affiliation individuelle
DVV	KBC
	P&V

Par ailleurs, tous les courtiers d'assurance affiliés à Poggio en 2025 étaient également membres collectifs de BZB-Fedafin.

Secrétariat

Einestraat 21
9700 Audenarde

Tél. : +32 55 30 59 89
info@BZB-Fedafin.be

0466737571 RPM Gand, division Audenarde

